



## Dette fiscale de ma tante décédé , la fille ne veut pas payer

Par **Ticounet**, le **22/07/2016** à **19:10**

Bonjour à tous , ma tante est décédée l'année dernière. Elle m'a légué une commode. Aujourd'hui les impôts me réclament une dette de 5000 euros. Ma tante a une fille qui a hérité de ces biens dont un appartement mais qui ne répond pas aux impôts. Celle ci vit au Canada et ne répond pas au relance des impôts. Est ce vraiment à moi de payer "sa nièce" ou faut il que les impôts se retourne vers sa fille? Je ne sais pas quoi faire. J'ai écrit aux impôts mais je ne sais pas si cela va suffire. Merci d'avance pour votre aide

Par **Ticounet**, le **23/07/2016** à **09:32**

A priori les impôts réclament les taxes foncières depuis 2012 que m'a tante n'avait pas payé !  
Merci Thibault !